



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2020/132
Cession de la parcelle
cadastrée Section AL n°388,
Quai Sully Chaliès

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/172 en date du 3 octobre 2019 portant déclassement du domaine public communal, après désaffectation, du parking public situé Quai Sully Chaliès et cadastré Section AL n° 261,

Vu le plan de division de la parcelle AL n° 261, établi par Géomètre Expert le 18 décembre 2018, et portant division de ladite parcelle en 2 :

- une parcelle cadastrée Section AL n° 388, d'une superficie de 493 m², destinée à être cédée à AVEYRON HABITAT,
- une parcelle cadastrée Section AL n° 387, d'une superficie de 583 m² qui demeure propriété de la Commune,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Aveyron Habitat en date du 29 mars 2019,

Vu l'avis de France Domaine en date du en date du 19 février 2019,

Considérant le projet de construction d'un immeuble à usage d'habitation porté par AVEYRON HABITAT, sur la parcelle cadastrée Section AL n° 262 ainsi que sur parcelle objet de la vente,

Considérant que cette cession a donc pour but de faciliter la réalisation du projet d'AVEYRON HABITAT,

Considérant qu'il convient, par ailleurs, d'établir un acte constitutif de servitude de passage au profit de la parcelle AL n° 387, située sur l'arrière de l'emprise objet de la vente, en vue d'en préserver les droits et accès,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De vendre à AVEYRON HABITAT la parcelle cadastrée Section AL n° 388, issue de la division de la parcelle cadastrée Section AL n° 261, d'une superficie de 493 m², au prix de TRENTE NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (39 500 €),
2. De constituer une servitude de passage sur la parcelle AL n° 388 (fonds servant) au profit de la parcelle AL n° 387 (fond dominant),
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La recette est inscrite au budget 2020 TS 130 Nature 775 Fonction 01

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

